

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 4 novembre 2016

6^{ème} Commission
N° CP-2016-10-6-15

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL

Résumé : Dans le cadre de notre politique de soutien à l'agriculture et au développement rural, il vous est proposé de soutenir les actions envisagées pour 2016 par Forestiers d'Alsace (6 000 €), l'Union des Associations d'Éleveurs Sélectionneurs d'Animaux de Basse-Cour du Haut-Rhin (3 000 €), les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin (4 300 €) et le Service Remplacement Haut-Rhin (10 000 €) pour un total de 23 300 €. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 6^{ème} commission réunie le 10 juin 2016.

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural pour leur fonctionnement et leurs projets d'équipement et/ou de formation. Un montant de 85 000 € a été voté à ce titre lors du BP 2016 et délégation a été donnée à la Commission Permanente pour ventiler ces crédits.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 10 juin dernier, a émis un avis favorable pour l'attribution de subventions d'un montant total de 23 300 € aux 4 organismes suivants :

- Forestiers d'Alsace (6 000 €) : prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion forestière,
- Union des Associations d'Éleveurs Sélectionneurs d'Animaux de Basse-Cour du Haut-Rhin (3 000 €) : manifestations grand public et actions pédagogiques,
- Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin (4 300 €) : sensibilisation au métier d'agriculteur,
- Service Remplacement du Haut-Rhin (10 000 €) : remplacement des chefs d'exploitation (maladie, accident...).

Le tableau figurant en annexe 1 détaille ces actions et les montants pour lesquels nous sommes sollicités.

Il vous est proposé de valider ces quatre subventions dans le cadre du programme pour l'encouragement à l'agriculture et au développement (85 000 € inscrits au BP 2016) ; elles feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741 au chapitre 65 - fonction 928 - nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN